

Lautenbach, le 19 décembre 2011

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL du Syndicat Intercommunal des  
Sapeurs Pompiers du Haut-Florival  
de la séance  
du lundi, 12 décembre 2011**

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2011, les membres composant le Comité Syndical du Syndicat intercommunal des Sapeurs-pompiers du Haut-Florival se sont réunis le 12 décembre 2011 à 20 h sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Président du Syndicat.

**Présents :**

**Titulaires :** Mesdames Isabelle HOSSENLOPP, Christine MARANZANA (Vice-présidente), Messieurs Bernard FUESSINGER, Daniel HEID , Bernard KLENKLEN, Mathieu PFEFFER, Robert WEIGEL (Vice-président).

**Suppléants :** Mesdames Yvette KUENEMANN, Nathalie LANTZ, Messieurs, François GRODWOHL, Jean-Luc HALLER, Michel HARTMANN, Valentin KLEIN, Jean-Pierre LAMEY, Pascal SCHMITT

**Excusés :** Titulaire : M. Pierre MUTZ (procuration donnée à M. Richard GALL)

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3) Cession gratuite d'un véhicule réformé appartenant au SDIS 68
- 4) Divers

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du comité.

Mme Christine Maranzana est nommée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

**2) Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité

**3) Cession gratuite d'un véhicule réformé appartenant au SDIS 68**

Lors du Comité Syndical réuni le 21 septembre 2011(*point 4*), l'Assemblée a été informée d'une possibilité d'acquisition à titre gratuit d'un camion-citerne feux de forêt.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un véhicule de marque UNIMOG 4x4 , 9 T, 6 places, dont la date de première mise en circulation est le 25 10 1989. L'immatriculation du véhicule est 3820 TP 68.

S'agissant d'un véhicule réformé par le SDIS, il y a lieu de réaliser des travaux de modifications.

Aussi, une consultation a été réalisée pour permettre la réhabilitation de ce véhicule.

L'offre la mieux disante, après négociations, est celle du garage Heinis de Friesen, pour un montant total TTC de 86 901,36 € TTC.

Le financement de cette réhabilitation se fera par l'intermédiaire de la vente du Land Rover faisant office de VPIHR et du Camion Renault faisant office de VPI. Toutefois, le véhicule sera immobilisé pendant environ 2 mois pour effectuer les travaux de réhabilitation. Aussi, pour permettre le paiement de la facture avant la vente des deux véhicules, il sera impératif d'avoir la trésorerie nécessaire. C'est pourquoi, Monsieur le Président doit être autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Comité syndical d'autoriser M. le Président à :

- à acquérir le véhicule à titre gracieux ;
- à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € ;
- à procéder à la consultation en procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des marchés publics, pour cette ligne de trésorerie et à signer l'offre la mieux disante ;
- à signer l'offre de prix proposée par le Garage Heinis pour la réalisation des travaux de réhabilitation du véhicule immatriculé 3820 TP 68.
- à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de M. Michel Sordi, Député du Haut-Rhin.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve les propositions susvisées à l'unanimité.

**4) Divers**

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que deux JSP seront intégrés au Corps des Sapeurs Pompiers intercommunal à partir de janvier 2012.

La séance est levée à 20h35